

Il est "temps" de faire le point ... *SUR LES "TEMPS"*

Nous avons vu que toute série d'événements ordonnée

est constituée d'événements élémentaires e
qui se produisent à chaque instant T
au rythme de n valeurs considérées
sur N valeurs possibles en tout.

Les instants T n'ont aucun lien avec le temps tel que nous le concevons.

L'unité de calcul est caractéristique de la série étudiée ; c'est :

Le tirage pour le Loto, Keno, ... etc.
La décimale pour les constantes mathématiques,
La course pour les courses de chevaux
Le bulletin extrait de l'enveloppe pour un dépouillement de vote,
La base A,T,G ou C pour une séquence ADN

Cela peut être

Le tremblement de terre,
ou L'éruption d'un volcan, ... pour les sciences de la terre,
Etc. etc. Les exemples sont multiples, nous en verrons encore plusieurs par la suite.

Nous avons également constaté que **300 Tirages du Loto**, successifs ou non, pris au "hasard" ou d'après un critère particulier choisi, **donnent TOUJOURS les même courbes**, à cette différence qu'**entre 3000 et 3300 tirages, la boule N° 16 a fait son Ecart 59**, preuve que la **courbe entière monte avec le nombre de tirages T et que les boules sont PHYSIQUEMENT soumises à la Loi des Ecarts.**

Tous les événements élémentaires sont repérés par les N° de tirage T auxquels ils se sont produits.

Nous résumerons et adopterons donc les notions suivantes :

Le regroupement de ces tirages T par événement élémentaire est appelé

TEMPS EVENEMENTIEL.

Le **TEMPS EVENEMENTIEL** est caractérisé par la

LOI des ECARTS

courbe décroissante de **E1 majoritaires, puis E2, puis E3, ... jusqu'à Ec (Ecart critique)**, **applicable**,
en tenant compte des **effets balle de tennis ou balle de squash, aux éléments séparés, ...**
... **et "indéfiniment" à ses propres résultats** (rythme des E1, "o", "v" et "s" du Loto).

La LOI des ECARTS est INCLUE en ELLE-MEME.

Les sous-ensembles de **TEMPS EVENEMENTIEL**, quels qu'ils soient, peuvent être étudiés séparément.

Chaque T devenant alors

LE NOUVEAU POINT DE DEPART "IMPULSIONNEL" DU SOUS-ENSEMBLE,

indépendant de ce qui précède si on élimine les résultats antérieurs

et **dépendant de ce qui précède si on compte les Ecart en cours E1, E2, ...**

Nous préférons l'idée générale d' **INTER-DEPENDANCE DES EVENEMENTS**

Lorsque nous considérons une partie des événements, nous parlerons donc de

TEMPS EVENEMENTIEL RELATIF (TER)

C'est l'éternel recommencement, ..., chaque jour est un nouveau jour MAIS !

... les résultats dépendent de ce qui précède et les Lois sont :

$$E_{(a)} = T n^2/N \cdot (1 - n/N)^{a-1}$$

et

$$\bar{E}_{(a)} = T (N-n)^2/N \cdot [1 - (N-n)/N]^{a-1}$$

Dans le cas de la boule N° 16 et de son Ecart 59, nous voyons que la totalité des T est très influente,

Nous considérerons donc la série depuis son T1 d'origine en

TEMPS EVENEMENTIEL ABSOLU (TEA)

$$E_{(a)} = (T-1) n^2/N \cdot (1 - n/N)^{a-1}$$

$$\bar{E}_{(a)} = (T-1) (N-n)^2/N \cdot [1 - (N-n)/N]^{a-1}$$

La Loi des Ecart se trace dans un repère orthonormé o, x, y, avec

x = indices des écarts

et y = nombre des écarts.

La Loi des Ecart venant des différences entre 2 T successifs, elle fonctionne évidemment en sens inverse si on fait les calculs à reculons (ex : T110, T109, T108, ... ; T109 - T 110 = E-1, T108 - T110 = E-2, ...etc.)

L'influence des Ecart (+) sur le futur dans le sens réel

est le même dans le sens opposé ; Influence des Ecart (-) vers le passé.

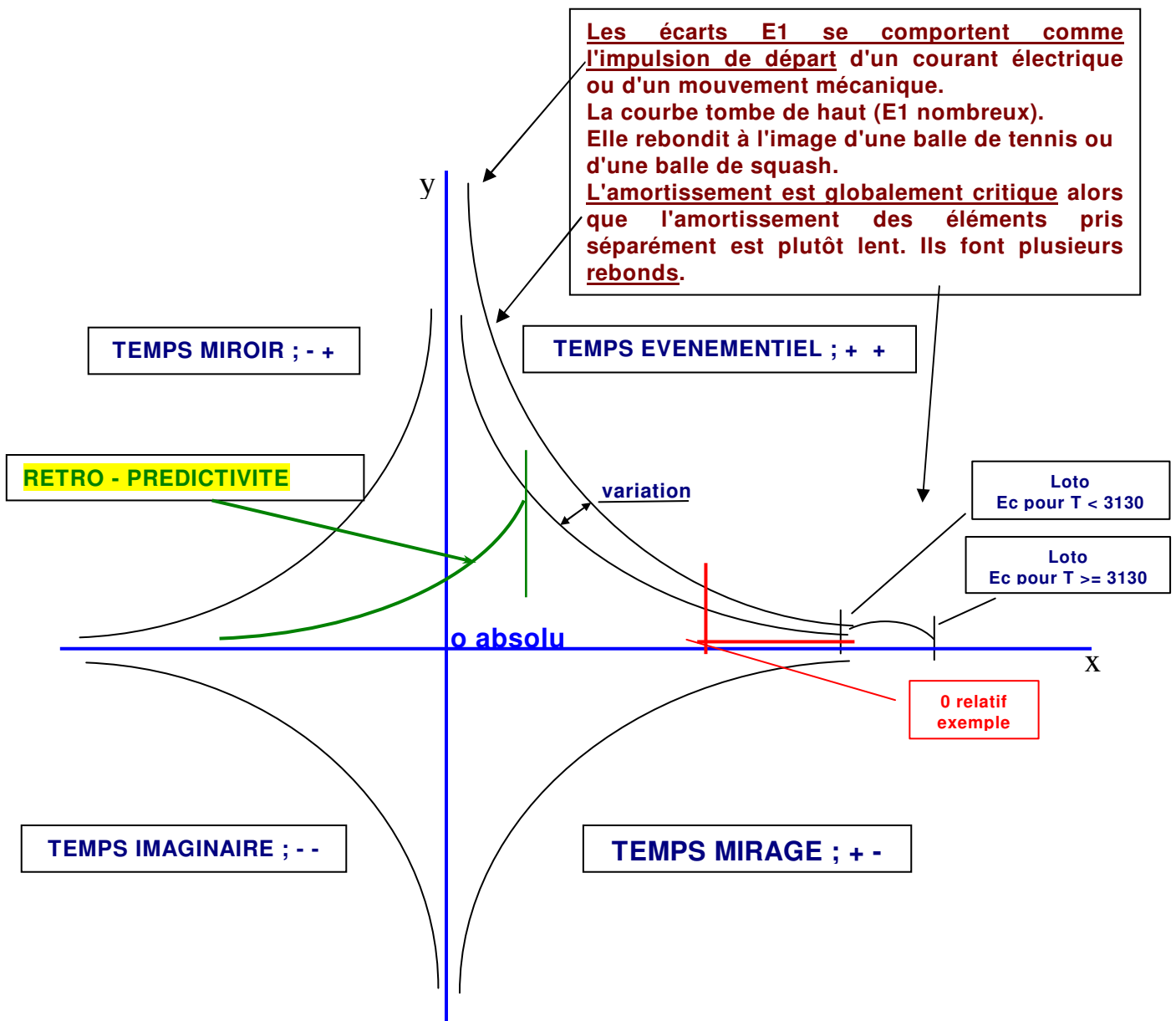
Les courbes obtenues se symétrisent par rapport

à l'axe y (o, -x, y) pour donner le **TEMPS MIROIR**

à l'axe des x (o, x, -y) pour donner le **TEMPS MIRAGE**

à l'origine o (o, -x, -y) pour donner le **TEMPS IMAGINAIRE**

(Appelé ainsi en honneur de i, présent dans la Loi d'Euler)



Pour le temps Miroir, n'importe quel tirage peut être pris comme origine.

La séquence suivante

T148 : T150 : T160 : T165 (écarts E2, E10, E5),

devient avec une nouvelle **origine prise en T152**

T148 : T150 : T152 : T160 : T165 et ça donne

T-4 : T-2 : (T0) : T8 : T13 (écarts E-2, E-2, (E0), E8, E5)

A partir de **(T0)** (en TER ou en TEA), le jeu se comporte de la même manière **dans les 2 sens.**

La Loi des Ecarts s'applique dans le sens positif et négatif.

Les calculs fait "à reculons" donnent pour le passé, les mêmes probabilités que donnent les calculs "en avançant" pour le futur.

LA LOI DES ECARTS EST RETRO - PREDICTIVE

Notez vos remarques et vos questions